

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20210218-16-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2021  
Date de réception préfecture : 02/03/2021

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 18 FEVRIER 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	39	39 + 3 <b>pouvoirs</b>

**Date de convocation**  
**12 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF.

Représentés : Martine LEPIANKO par Odile SCHMITT, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRILIC, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Approbation des règlements intérieurs des haltes fluviales et de l'aire pour camping-car**

**N° de délibération : 16**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
39	42	42	0	0	0

**Rapporteur : M. GRANDIEU**

Les haltes fluviales de Millery, Pompey et Champigneulle, ainsi que l'aire pour camping-car de Millery ont fait l'objet de travaux qui améliorent depuis juillet 2020 les conditions d'accueil et les services offerts aux usagers. Outre l'augmentation de la capacité d'accueil et l'aménagement de cheminements qualitatifs et espaces de détente, les haltes proposent dorénavant des services de distribution de fluides (eau, électricité) et l'aire pour camping-car dispose d'une aire technique de vidange rénovée. Des bornes d'information numériques viendront compléter les aménagements avant le début de la saison touristique 2021.

Afin de garantir des conditions d'accueil optimales, favoriser le bon usage des installations et des services et garantir la sécurité et la quiétude des équipements et du voisinage, il vous est proposé d'en réglementer l'accès et l'usage.

Il vous est proposé d'approuver les règlements intérieurs ci-annexés, élaborés en concertation avec Voies Navigables de France et avec le visa des communes concernées.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les règlements intérieurs des haltes fluviales de Champigneulles, Millery et Pompey, et de l'aire pour camping-car de Millery.

Fait et délibéré les jours, mois et an  
susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRILIC